



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

CC/vg

Commission de la Culture

Procès-verbal de la réunion du 08 mars 2010

ORDRE DU JOUR :

1. COM (2009) 689
Evaluation ex post de la manifestation «Capitale européenne de la culture» en 2007 (Luxembourg et Sibiu) et 2008 (Liverpool et Stavanger)
- Présentation du document
2. Le développement du Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean (MUDAM)
3. Adoption des procès-verbaux des réunions ayant eu lieu les:
19 octobre 2009, 26 octobre 2009, 10 novembre 2009, 12 novembre 2009, 25 novembre 2009, 10 décembre 2009, 7 janvier 2010 (matin), 7 janvier 2010 (après-midi) 11 janvier 2010 et 10 février 2010

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, Mme Marie-Josée Frank, M. Fernand Kartheiser, Mme Martine Mergen, M. Roger Negri remplaçant Mme Lydie Err, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer, M. Ben Scheuer, M. Marc Spautz

Mme Octavie Modert, Ministre de la Culture

M. Robert Garcia, Coordinateur général de "Luxembourg et la Grande Région – Capitale européenne de la culture 2007"

M. Enrico Lunghi, Directeur général du MUDAM

M. Guy Dockendorf, Ministère de la Culture

Mme Carole Closener, Greffe de la Chambre des Députés

Excusés : Mme Anne Brasseur, Mme Lydie Err, M. Mill Majerus

*

Présidence : Mme Martine Mergen, Présidente de la Commission

*

1. COM (2009) 689
Evaluation ex post de la manifestation «Capitale européenne de la culture»
en 2007 (Luxembourg et Sibiu) et 2008 (Liverpool et Stavanger)
- Présentation du document

Cette évaluation avait pour but d'apprécier la pertinence, l'efficacité, les résultats et la durabilité de ces quatre manifestations par rapport aux objectifs de l'action et aux objectifs que s'étaient fixés les capitales de la culture dans leurs dossiers de candidature et pendant la phase de réalisation.

Suite à cette évaluation, la Commission a formulé une série de recommandations:

- Toutes les Capitales européennes de la culture devraient faire évaluer les répercussions de leur programme culturel et des activités associées.
- Les prochaines évaluations devraient examiner :
 - l'efficacité et l'impartialité des procédures de sélection et de suivi ;
 - le maintien du prestige associé par les titulaires au *label* «Capitale européenne de la culture». Si le prestige du label venait à diminuer, il faudrait que la Commission envisage d'autres concepts et compare leur bien-fondé relatif à celui de l'action «Capitale européenne de la culture».

A l'occasion des prochains débats, la Commission européenne sondera dans quelle mesure le concept de «Capitale européenne de la culture» (et la culture en général) peut (encore) et doit être utilisé pour stimuler :

- la régénération urbaine et le développement économique (ou s'il faut revenir à une conception considérant plutôt la culture comme une fin en soi);
- un véritable renouveau social des villes ouvrant des passerelles à tous les citoyens (par opposition au simple élargissement du choix culturel offert à un public déjà constitué);
- ou bien, s'il convient de conserver la marge de manœuvre permettant aux villes de trouver leur propre équilibre.

*

Madame la Ministre précise que c'est la première fois que la Commission européenne se livre à ce type d'exercice qui porte exceptionnellement sur les deux années 2007 et 2008. A partir de l'année 2009, les évaluations seront faites tous les ans.

Au niveau du Luxembourg, deux rapports ont été réalisés afin de mesurer les retombées de la manifestation.

Pour donner un premier aperçu de l'impact de 2007 sur la population et la vie culturelle au Luxembourg et dans la Grande Région, de l'intérêt que les manifestations ont suscité, du financement et des autres données statistiques, un rapport d'évaluation préliminaire a fait le point sur les résultats de «Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007».

Cette étude a été complétée par le grand rapport final publié en juin 2008, réalisé et rédigé en toute indépendance par un expert externe, Greg Richards du bureau TRAM de Barcelone. Ce rapport présente toutes les facettes – positives et négatives – de l'expérience Luxembourg 2007, pouvant ainsi aider utilement les capitales européennes de la culture ultérieures dans leurs travaux préparatoires.

«Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007» a englobé 584 projets (dont 139 projets « cross-border ») déclinés en plus de 5.000 événements organisés

aux quatre coins du Luxembourg et de la Grande Région. Le programme a généré environ 3,3 millions de visites et a attiré à Luxembourg et dans la Grande Région un public venu du monde entier. Le projet s'est inscrit dans un programme de développement culturel durable incluant nouvelles infrastructures et nouveaux réseaux culturels.

Un développement culturel à long terme sera incontestablement l'impact le plus important de cette année culturelle.

Une partie des initiatives nées en 2007 dans les Rotondes 1 et 2 sont poursuivies dans le CarréRotondes. Financée par le Ministère de la Culture et la Ville de Luxembourg, l'a.s.b.l. CarréRotondes propose un programme de diffusion artistique pluridisciplinaire. Au cœur de la programmation se trouvent TRAFFO, le programme destiné aux jeunes publics, les soirées musicales, ainsi qu'une sélection d'expositions et d'événements dédiés à la jeune scène artistique. Au titre de l'année 2009, la programmation a ainsi totalisé 389 manifestations qui ont attiré environ 51.000 visiteurs (dont 15.000 pour la seule partie TRAFFO). Le CarréRotondes constitue également un concept de préfiguration pour les Rotondes, le temps de leur fermeture provisoire pour cause de travaux d'assainissement et de réhabilitation. Il existe d'ores et déjà un concept d'exploitation pour le futur site.

Le Centre de Production et de Création Artistique (CPCA) à Bonnevoie avec le « Dance Palace » constitue un autre exemple de pérennisation d'une initiative née en 2007. Dans cette lignée, on peut également citer la continuation des projets « Directors » (International Film Festival), « Crazy Cinematographe » et « Ni vu ni connu ».

*

Monsieur Robert Garcia, Coordinateur général de "Luxembourg et la Grande Région – Capitale européenne de la culture 2007", expose aux membres de la Commission les raisons pour lesquelles la Commission européenne assure désormais cette évaluation.

En premier lieu, il s'est avéré en pratique que la manifestation « Capitale européenne de la culture » a été utilisée par certaines villes pour se positionner au niveau national, sans mettre forcément l'accent sur le contexte européen.

En second lieu, les évaluations réalisées jusqu'à présent ont été commanditées par les « capitales européennes » elles-mêmes et ont donc toujours dressé des bilans positifs tant du contenu que des aspects financiers.

Dans ce contexte, l'orateur précise que le rapport luxembourgeois, réalisé par un expert externe et indépendant, est régulièrement cité en exemple et utilisé par d'autres capitales européennes.

L'orateur rappelle que les objectifs poursuivis par les différentes capitales européennes peuvent être très différents. Plutôt que d'établir une comparaison au sens strict entre les différentes manifestations, l'évaluation opte donc pour une analyse des résultats obtenus au regard des objectifs formulés dans les demandes d'application.

La force du projet luxembourgeois, qui résidait dans son caractère transfrontalier, a entraîné aussi un certain nombre d'inconvénients :

- A la différence d'un directeur artistique, qu'il est possible de désigner pour une capitale européenne de la culture, les pouvoirs d'un coordinateur général, nommé en l'espèce, sont plus restreints. De plus la mainmise du Luxembourg sur la Grande Région était limitée.
- Au demeurant, certains dysfonctionnements et incohérences à l'intérieur des différentes régions composant la Grande Région ont engendré des problèmes de communication entre les différents interlocuteurs au niveau des administrations.

- Un autre problème concerne le financement : d'énormes différences ont été constatées entre les contributions des différentes régions ou villes participant à la manifestation.
- Enfin, en raison de la multitude d'événements très différents, la communication autour de la manifestation s'est avérée problématique.

Néanmoins ce pari difficile et ambitieux a été couronné de succès et continue à être cité en exemple. Ainsi on assiste actuellement à une prolifération de projets transfrontaliers ou interrégionaux.

*

Monsieur Guy Dockendorf, Président de «Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007», évoque l'impact des manifestations de 1995 et de 2007, tant au niveau national qu'au niveau international. Des délégations de 21 capitales candidates se sont déplacées au Luxembourg au cours des derniers mois dans le cadre de la planification de leurs manifestations afin de pouvoir bénéficier de l'expertise acquise par le Luxembourg.

L'orateur précise qu'en dehors de l'a.s.b.l. CarréRotondes, une deuxième association perdure au-delà de « Luxembourg et la Grande Région – Capitale européenne de la culture 2007 » : il s'agit de l'a.s.b.l. « Espace culturel Grande Région ». Cette association a pour objectif de poursuivre et de pérenniser la coopération transfrontalière initiée en 2007 en réunissant les autorités culturelles de la Grande Région et en définissant un programme de travail en commun.

Le programme de travail de l'Espace culturel Grande Région s'articule autour de plusieurs axes :

- Mener une réflexion sur la stratégie culturelle de la Grande Région ;
- Faire émerger et accompagner les projets culturels transfrontaliers ;
- Former et professionnaliser des réseaux de compétences ;
- Encourager la mobilité dans la Grande Région ;
- Développer des passerelles liant la culture à l'éducation et à d'autres champs d'action.

2. Le développement du Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean (MUDAM)

Sous réserve de l'accord du Bureau de la Chambre des Députés, les membres de la Commission proposent d'aborder ce sujet lors d'une visite du MUDAM qui aurait lieu le lundi, 12 avril 2010 à 14 heures. Cette visite s'inscrit dans le cadre de la demande formulée par Madame Anne Brasseur et Madame Lydie Polfer visant à obtenir des renseignements sur le développement du MUDAM.

3. Adoption des procès-verbaux des réunions ayant eu lieu les: 19 octobre 2009, 26 octobre 2009, 10 novembre 2009, 12 novembre 2009, 25 novembre 2009, 10 décembre 2009, 7 janvier 2010 (matin), 7 janvier 2010 (après-midi) 11 janvier 2010 et 10 février 2010

Les procès-verbaux des réunions des 19 octobre 2009, 26 octobre 2009, 10 novembre 2009, 12 novembre 2009, 25 novembre 2009, 10 décembre 2009, 7 janvier 2010 (matin), 7 janvier 2010 (après-midi) 11 janvier 2010 et 10 février 2010 sont approuvés.

4. Divers

D'un commun accord les membres de la Commission décident d'ajouter ce dernier point à l'ordre du jour.

Les membres de la Commission décident de convoquer une réunion le 22 mars 2010 à 14h00 avec l'ordre du jour suivant :

- 6026 Projet de loi relatif aux bibliothèques publiques
 - Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat

- Présentation du programme culturel mis en place à l'occasion de l'Exposition universelle de Shanghai

Sous réserve de l'accord du Bureau, les membres de la Commission effectueront une visite des infrastructures du Centre National de l'Audiovisuel (CNA) à Dudelange. Cette visite, à laquelle participeront également les membres de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media et des Communications, aura lieu le 17 juin 2010, à 14.30 heures.

Luxembourg, le 9 mars 2010

La secrétaire,
Carole Closener

La Présidente,
Martine Mergen